

RWE

Projet éolien de Franqueville

Lettre d'information #3

Juin 2025

LE PROJET EST EN COURS DE FINALISATION : IL SERA BIENTÔT DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE

Madame, Monsieur,

L'ensemble des études nécessaires à l'élaboration du projet éolien de Franqueville a été finalisé. Nous allons donc déposer en Préfecture le dossier de demande d'autorisation environnementale du projet éolien en juillet 2025.



Les services instructeurs étudieront le dossier au cours de l'année et peuvent être amenés à formuler une demande de compléments qu'ils nous feront parvenir dans les prochains mois. Suite au dépôt des compléments, si notre dossier est jugé complet et recevable, une nouvelle étape importante de l'instruction s'ouvrira : celle de la consultation publique durant laquelle vous pourrez donner votre avis !

Cette nouvelle lettre d'information vous présente le projet finalisé avec les mesures qui l'accompagnent. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous tenir informés des prochaines étapes. D'ici là, nous vous invitons à venir nous rencontrer (voir ci-dessous).

Mélissa Aslanian,
cheffe de projets
melissa.aslanian@rwe.com



VENEZ NOUS RENCONTRER !



INVITATION À UNE PERMANENCE PUBLIQUE

**LUNDI 30 JUIN ENTRE 17H30 ET 19H
À LA MAIRIE DE FRANQUEVILLE**

Passez à votre convenance sur la plage horaire afin de nous rencontrer, vous informer sur les études réalisées et le projet proposé ainsi que ses bénéfices pour les habitants. Notre équipe sera à votre disposition pour échanger et répondre à vos questions.

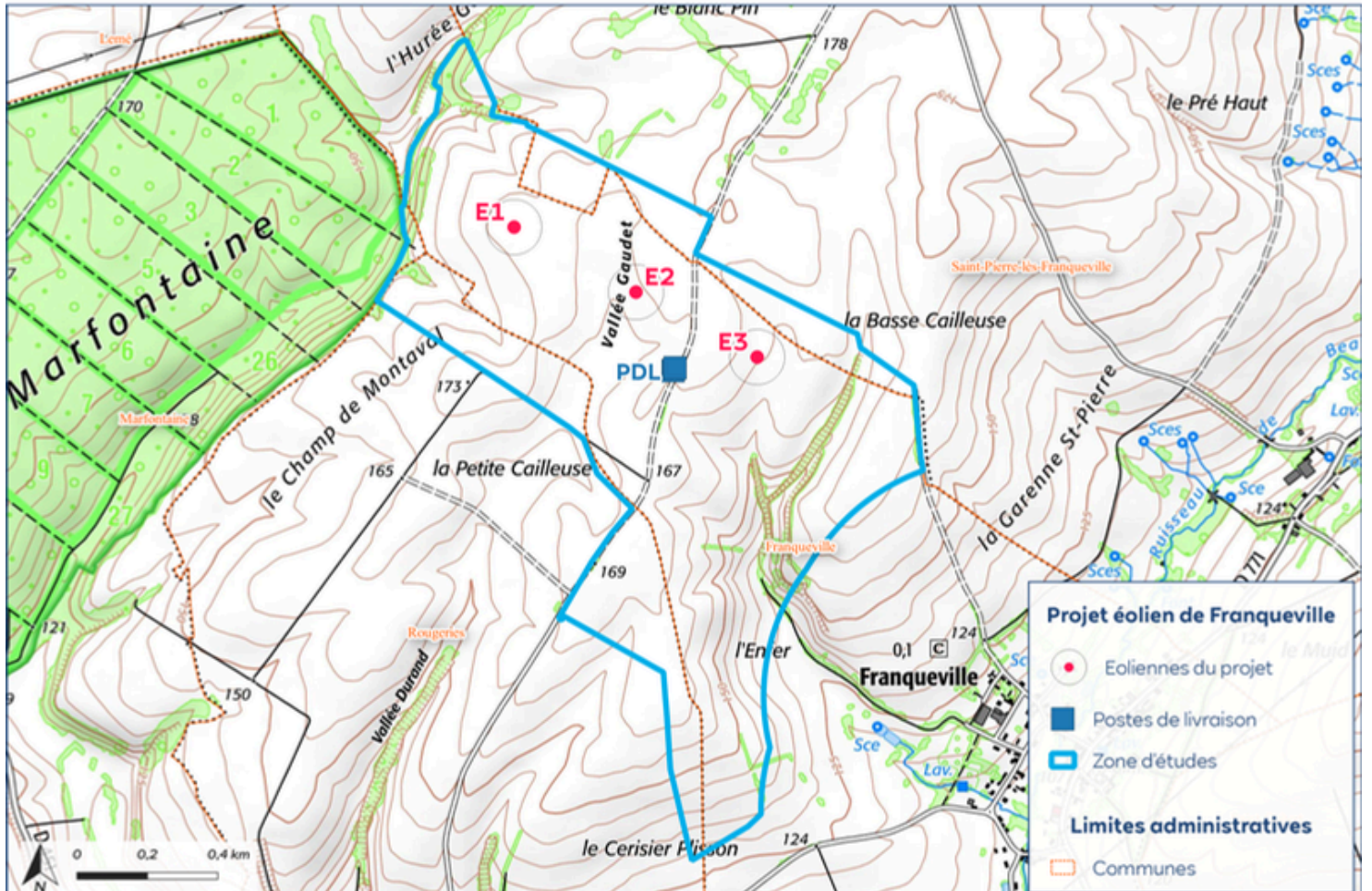
Plus d'information sur le site internet dédié au projet :

<https://franqueville.projet-eolien.com/>

Le projet finalisé

PROJET EOLIEN DE FRANQUEVILLE

RWE



Le projet éolien de Franqueville est composé de 3 éoliennes. L'implantation a été définie en fonction des contraintes et des résultats des études présentés dans la lettre d'information précédente ainsi que dans les pages suivantes.

Les chiffres clés du projet



3
éoliennes

D'une hauteur de 185 m maximum (bout de pale).



4 à 6,6
MW

De puissance unitaire par éolienne, soit une puissance totale comprise entre 12 et 19,8 MW.



7 900
foyers

C'est l'équivalent du nombre de foyers alimentés en électricité (chauffage compris) soit 17 600 habitants.

Résultats de l'expertise paysagère

Après vous avoir présenté les résultats des études environnementales lors de la lettre précédente, c'est au tour des études paysagères, réalisées par le bureau d'études Jacquel et Châtillon, expérimenté dans le domaine de l'éolien dans toute la région. Cette étude permet de faire ressortir les enjeux relatifs au cadre de vie des riverains, au patrimoine et aux monuments remarquables, ainsi qu'aux grandes aires paysagères de la région. Elle permet ainsi d'orienter le projet vers une implantation cohérente. Le contexte éolien déjà présent est également pris en compte, pour obtenir une géométrie y intégrant au mieux le nouveau parc.

Le volet paysager de l'étude d'impact contient 40 photomontages qui permettent de visualiser ce projet de parc éolien depuis de nombreux points de vue. Quatre d'entre eux sont présentés ci-dessous, d'autres seront présentés lors de la permanence d'information du 30 juin et seront mis en ligne sur le site Internet du projet (voir page 1).



Photomontage depuis le Sud-est de la ferme de la Grande Cailleuse



Photomontage depuis la D771, en entrée Sud de Franqueville



Photomontage depuis le carrefour entre la D771 et la route menant à la Grande Cailleuse



Photomontage depuis la D771, en sortie Nord de Franqueville, à proximité du calvaire

Les mesures autour du projet

L'étude d'impact réalisée dans le cadre du projet éolien permet, dans un premier temps, d'évaluer les impacts potentiels du projet. Ils sont qualifiés d'impacts "bruts". Chaque impact identifié doit être évité, ou s'il n'est pas possible de l'éviter complètement alors il convient de le réduire, ou, à défaut, de le compenser. C'est dans ce cadre que des mesures ont été envisagées pour le projet de Franqueville afin de garantir des impacts résiduels minimes sur son environnement.

Par ailleurs, les mesures écologiques validées pour ce projet vont même plus loin en ayant pour objectif d'entraîner un gain de biodiversité une fois le parc éolien mis en service.

Une liste non exhaustive des mesures proposées pour le parc éolien de Franqueville est présentée ci-dessous :

Mesures écologiques :

- Adaptation de la période de chantier en fonction des sensibilités de l'avifaune présente sur la zone ;
- Plan de régulation (bridage) des éoliennes pour limiter les risques de mortalité des chiroptères ;
- Protéger les éventuelles nidifications des busards;
- Entretien régulier des plateformes des éoliennes pour limiter leur attractivité pour la faune volante ;
- Aménagements ponctuels de nichoirs à chauves-souris afin de favoriser la reproduction et le maintien des espèces identifiées sur la zone.

Busard des roseaux

© Farid a Madou



Nichoires à chauve-souris

© Envol



Mesures paysagères :

- Accompagnement végétal des lieux de vie autour du projet via une bourse aux arbres;
- Participation financière auprès de la commune de Franqueville pour la rénovation de la façade et du clocher de l'église, pour la restauration des chemins et routes, et pour la toiture de la mairie.

Mesures acoustiques :

- Plan de régulation des éoliennes de manière à ne pas dépasser les seuils réglementaires en termes d'émergences sonores pour les habitations les plus proches ;
- Réalisation d'un suivi acoustique une fois le parc mis en service et mise en place d'un plan de régulation des éoliennes si nécessaire.

